Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 15 (1879)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 15 SEPTEMBRE 1879.

XVe Année. *No 18.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Jean-Pierre de Crousaz, le philosophe de Lausanne. — L'émancipation scolaire et le certificat d'études facultatif. — Statistique des abonnés de *l'Educateur* à la date du 14 juillet 1879. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique. — Nominations.

Crousaz (Jean-Pierre de), le philosophe de Lausanne.

(1663-1750)

J.-P. de Crousaz, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris et auquel le célèbre Gibbon, l'un des plus grands historiens de la Grande-Bretagne, a reconnu devoir la principale part de son éducation, mérite assurément une place dans l'Histoire de la Pédagogie. C'est d'abord par l'influence qu'il a exercée pendant presque tout le premier quart du XVIIIe siècle sur la jeunesse studieuse de l'Académie vaudoise. C'est encore par ceux de ses ouvrages qu'il a consacrés à la cause de l'éducation.

Jean-Pierre de Crousaz était né à Lausanne, le 13 avril 1663, d'une ancienne famille noble et historique du Pays de Vaud. Après des études sérieuses, il avait complété son instruction par des voyages. Il avait séjourné à Paris et s'y était lié avec Bayle et le Père Malebranche, l'oratorien philosophe qui chercha en

vain à le convertir au catholicisme. De retour au Pays de Vaud et consacré ministre du St-Evangile, il y fut appelé à occuper la chaire de mathématiques et de philosophie à l'académie de sa ville natale. Recteur de cette institution à l'époque de la fameuse querelle du *Consensus* ou formulaire de foi que Leurs Excellences de Berne voulaient imposer à tout prix au clergé et au corps enseignant, de Crousaz se posa sans succès en médiateur. Aux tracasseries que le recteur de l'Académie eut à subir en cette circonstance se joignirent les tribulations que valut à de Crousaz son premier ouvrage sur l'Education. C'était un petit volume intitulé : *Nouvelles maximes sur l'éducation des enfants* (1718). Dans cet écrit, imprimé à Amsterdam, l'auteur s'était proposé de combattre sous la forme de l'ironie, alors à la mode, les préjugés des pères de famille à l'endroit de l'éducation de leurs enfants et l'insouciance coupable qu'ils montraient à l'endroit du choix des précepteurs. Le système utilitaire et matérialiste du publiciste de l'absolutisme religieux et politique, le fameux Hobbes, y était aussi pris à partie et rudement flagellé. Ce dernier avait beaucoup de partisans à Berne ; ce furent autant d'ennemis pour le philosophe. D'autre part, le ton ironique de l'auteur dans son livre sur l'éducation ne fut pas compris. On crut qu'il préconisait les vices dont il avait fait la satire.

Pour traduire plus clairement sa pensée et dissiper toutes les équivoques, de Crousaz publia un second ouvrage en deux volumes sur l'éducation intitulé : *Traité de l'Education des enfants* (1722).

« Cet écrit, dit M. Charles Bérard à l'article Crousaz, dans le » *Dictionnaire des sciences philosophiques* de M. Franck, com- » posé sous un point de vue purement pratique, renferme un » grand nombre de préceptes sages et utiles ; il exerça une sa- » lutaire influence à l'époque où il parut. »

Nous verrons cependant tout à l'heure que certaines réflexions du philosophe de Lausanne ont encore aujourd'hui leur raison d'être et leur actualité.

Mais la situation de notre philosophe continuant à être difficile, de Crousaz jugea à propos de donner sa démission et de s'expatrier (1724). Il accepta la place de gouverneur du jeune prince d'Orange, à la Haye; mais il la quitta bientôt pour se rendre à l'université de Groningue, où il professa pendant quatre ans. Il ne tarda pas à abandonner de nouveau cette chaire pour se vouer à l'éducation du jeune prince de Hesse avec le titre de conseiller d'ambassade que lui conféra le roi de Suède, l'oncle de son élève.

En 1735, nous retrouvons de Crousaz à Lausanne et y repre-

nant sa chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort, le 22 février 1750. Les loisirs que lui laissait l'enseignement étaient consacrés à la composition de nombreux ouvrages, de nature théologique, philosophique, mathématique, esthétique. Le nombre en est considérable et s'élève à trente environ. La tendance philosophique de l'auteur peut se caractériser par ce mot d'un de ses biographes : « De Crousaz fut un des précurseurs de l'Eclectisme. » Mais nous n'avons à parler ici que du pédagogue et des idées qu'il a émises dans les deux ouvrages qui concernent l'éducation.

Le premier de ces écrits, intitulé *Maximes sur l'éducation des enfants,* et imprimé à Amsterdam chez l'Honoré et Châtelain, a 218 pages et démontre par de nombreux exemples tirés de l'expérience de tous les jours la fausseté du système de l'utile substitué à celui du juste dans l'éducation morale de l'enfance. Dans ce système dont l'auteur fait la carricature, l'envie déguisée sous le beau nom d'émulation et la malice déguisée en activité doivent être encouragées. « Ce qu'un enfant a, on le regardera avec indifférence, mais on parlera des autres enfants avec éloge et on admirera tout ce qui est entre leurs mains. Par là un enfant apprendra à n'être jamais content de ce qu'il possède et il se formera à chercher les moyens d'acquérir les choses qu'il verra dans les mains des autres. » Dans ce système encore on ne doit pas seulement exciter leur envie sur tout ce qui est à leurs égaux et à leurs supérieurs, mais encore sur tout ce que possèdent leurs inférieurs chez qui ils ne doivent voir qu'avec une peine extrême ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes et, quand ils l'auraient, il faut leur faire concevoir que ce n'est rien ou peu de chose, dès que des personnes méprisables en ont autant.... On favorisera chez les enfants le goût de l'argent et les moyens de s'en procurer en les rendant adroits à obtenir ce métal.... S'ils troquent avec d'autres enfants comme c'est leur usage, il faut qu'ils le fassent finement et que pour un jouet ils en aient trois ou quatre....

Ce n'est pas assez que d'être fin dans ses projets, il faut être hardi dans l'exécution de ses vues, et quand, sous la peau d'une *brebis*, l'on cache les ruses d'un *renard* et l'apparence d'un *lion*, il n'y a rien à quoi on ne puisse aspirer...

C'est, comme on voit, du persifflage et du plus fin. On conçoit que l'auteur n'ait pas été compris du grand nombre. Tout le livre, d'ailleurs, est composé sur le même ton satirique jusqu'au bout. Les philosophes et les théologiens utilitaires n'y sont pas épargnés.

Mais ce premier écrit, en somme, fait plus l'effet d'une satire

que d'un livre d'éducation. Il n'en est pas de même du second, celui qu'il a intitulé : *Traité de l'éducation des enfants.*

Dans cet ouvrage, imprimé à La Haye et qui est dédié à la princesse de Galles, de Crousaz s'adresse particulièrement aux précepteurs. Mais quoiqu'il s'agisse ici surtout d'éducation privée, ce traité ne laisse pas de s'appliquer sur bien des points à l'éducation publique et à côté d'observations vieillies, renferme pourtant un certain nombre de conseils dont l'enseignement actuel peut encore faire son profit, même après Rousseau, Pestalozzi et ceux qui les ont suivis.

Nous n'en voulons pour exemple que ce que le philosophe de Lausanne dit de l'enseignement de l'histoire, à la fin du premier volume.

De Crousaz pense qu'il faut commencer cet enseignement pour les enfants (car pour les adolescents la chose serait à nos yeux très contestable) par l'histoire moderne et non par celle des temps anciens et du moyen-âge, auxquels l'enfant s'intéresse beaucoup moins.

« Pour l'histoire de la France, dit l'auteur, je commencerai » par Louis XIV ou, si mes élèves désiraient remonter plus » haut, à François Ier. Pour l'histoire de la Suisse je commen- » cerai par l'origine de la liberté des cantons » (p. 477). C'est absolument ce que nous faisons ou plutôt ce que nous comptons faire aujourd'hui.

« Après que l'enfant se sera rendu familière, poursuit de » Crousaz, l'histoire de son pays et qu'on lui en aura montré » la liaison avec celle des peuples voisins, on pourra prendre » l'histoire des autres nations. Un précepteur (lisez un profes- » seur) qui sait l'histoire étendra les endroits qui méritent d'être » connus avec plus de détails et il pourra même les faire lire » dans les livres où ils se trouvent. »

« C'est dans l'histoire de chaque pays, dit encore de Crousaz, » que l'on trouve le fondement de ses droits, de ses privilèges, » de ses engagements. On en a un bel exemple dans ce qu'on a » écrit sur les droits des rois de Sicile contre les prétentions du » clergé et de la Cour de Rome. »

Les historiens et professeurs d'histoire, sans en excepter les conférenciers qui parlent sans cesse des hommes providentiels (c'est ainsi, par parenthèse, qu'ils nomment Alexandre-le-Grand, César), feront bien de méditer ce que disait à ce sujet, il y a un siècle et demi, le philosophe de Lausanne.

« On a dit que (ainsi s'exprime l'auteur) l'histoire des événe- » ments et des différents états par lesquels l'homme a passé est

» l'histoire de la Providence et qu'en l'étudiant dans cette idée, » c'est une espèce de théologie où l'on peut puiser de grands » sentiments et de grandes instructions. Cette idée a sa vérité ; » mais les ressorts de la Providence sont si cachés, ses vues si » profondes et si étendues et ce qui justifiera la Providence, par » rapport à certains événements, qu'elle approuve ou qu'elle » permet, est encore dans un avenir si éloigné que rien n'est » plus obscur que l'histoire étudiée dans ce sens-là. (I, 461.) »

Les événements qu'on doit avoir soin de graver dans la mémoire des enfants, selon de Crousaz, sont ceux qui ont contribué à la naissance, à l'affermissement, à l'étendue, à la décadence et à la chute des Etats... les grands exemples de vertu civique et militaire, les grands exemples de vices propres à remplir d'horreur et en même temps de défiance et de crainte à la vue de ce dont la nature humaine est capable, les bonnes qualités de ceux qui ont eu part au gouvernement des hommes et leurs faiblesses avec l'influence qu'elles ont eue sur leurs événements. « En par- » ticulier, il est juste de conserver la mémoire de ceux qui ont » eu assez de courage pour donner de bons conseils et de parler » avec une généreuse liberté aux maîtres des autres hommes. »

Comme on le voit par cette citation, de Crousaz était bien éloigné de partager l'opinion de ces théoriciens qui pensent que l'histoire enseignée à la jeunesse peut et doit se borner à des aperçus et à des généralités, sans fruits réels pour l'éducation morale et propres à satisfaire uniquement l'intelligence.

Mentionnons encore un conseil pédagogique excellent de notre auteur sur la manière intuitive et trop négligée aujourd'hui d'étudier l'histoire. « A peine, dit-il, est-il nécessaire d'avertir qu'en » lisant l'histoire il faut toujours avoir les cartes sous les yeux. » Des tailles-douces qui représentent des villes, des places, des » terrains, des campements, des machines, des édifices et autres » choses de cette nature qu'on peint mieux aux yeux qu'aux » oreilles, seront toujours d'un très grand secours. » (P. 455.)

Nous ne faisons que glaner dans les pages si nourries du philosophe lausannois et dont on ne peut trop admirer le bon sens, la sagesse.

Aussi, n'est-ce pas sans quelque surprise qu'on voit la sévérité avec laquelle l'ont jugé quelques-uns de ses compatriotes vaudois (on n'a pis que des siens), comme le professeur Gindroz dans son *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud* (1859) et, plus récemment encore, M. Louis Burnier dans son *Histoire littéraire de l'éducation morale et religieuse* en France et dans la Suisse romande (Lausanne, Bridel, 1864).

Ce dernier, au reste, n'a guère fait que de reproduire l'appréciation de son devancier à l'endroit des idées éducatives de Crousaz et qui a caractérisé ainsi l'œuvre éducative du penseur lausannois :

« Aucune idée neuve ou féconde n'y saisit le lecteur. Nulle » part on n'aperçoit un plan d'ensemble, un système. L'auteur » utilise Charron, Fleury, Fénelon, surtout Locke. »

Le secret de cette sévérité ne serait-il pas un peu et beaucoup même dans le christianisme modéré de l'auteur, à la façon de celui de l'archevêque de Cantorbéry, Tillottson, que l'auteur de l'*Histoire littéraire* rapproche sans façon de ces incrédules, que cet illustre prélat avait combattus toute sa vie comme prédicateur et comme écrivain?

Le style de Crousaz n'est pas toujours bon, mais il ne mérite pas non plus les épithètes dédaigneuses de lourd et diffus que lui donne sans correctif l'auteur de l'*Histoire littéraire*. Il ne lui en accorde pas moins dans un autre passage une certaine finesse et n'hésite pas à l'appeler en propres termes comme nous le répéterons avec lui, en terminant : « *de Crousaz fut une des* » *gloires de l'Académie de Lausanne.* » A. DAGUET.

OUVRAGES CONSULTÉS. — *Biographie universelle*, de Michaud et Weiss. — Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, III, 1852. — Burnier, *Histoire littéraire de l'éducation religieuse et morale en France et dans la Suisse romande* (1864). — Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud* (1859). — De Montet (Albert), *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* (1877). — Gaullieur, *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française* (1855). — Franck, *Dictionnaire des sciences philosophiques*. — Monnard, *Histoire de la Confédération suisse* (XV, 184).

L'émancipation scolaire et le certificat d'études facultatif.

Nous extrayons d'un mémoire de M. Gobat du Jura sur cette matière les réflexions suivantes :

Nous avons, ici même, il y a peu de temps, rendu compte de l'introduction du certificat d'études primaires dans les écoles du canton de Berne. Cette nouvelle institution a été bien accueillie du corps enseignant, des autorités locales et du public, malgré l'obligation pour tout enfant d'assister à un examen à la fin de sa neuvième année scolaire.

La fréquentation des classes peut paraître exagérée à ceux qui considèrent les besoins de l'agriculture et de l'industrie, ou qui

tiennent compte des difficultés qu'éprouvent des parents pauvres à élever une nombreuse famille. Aussi la loi bernoise, du 8 mars 1870, prévoit-elle une sortie anticipée de l'école pour les enfants qui ont terminé leur instruction primaire.

Au mois de janvier de chaque année, les enfants qui désirent quitter les classes avant l'expiration du terme fixé par la loi, se font inscrire auprès de l'inspecteur de leur arrondissement. En même temps le candidat paie 1 fr. pour couvrir les frais de l'examen qui a lieu dans le courant de février ou de mars.

La commission d'examen se compose de l'inspecteur des écoles et d'un ou de deux examinateurs qu'il a désignés. Toutes les branches, sauf la gymnastique, sont examinées dans les limites fixées par le programme. Les notes sont : 1, faible ; 2, médiocre; 3, bien ; 4, très bien. Les transitions sont indiquées par ½.

Pour réussir, il faut obtenir 3 comme note moyenne et, en outre, ne descendre au-dessous de 2 dans aucune branche à l'exception du chant. L'élève qui satisfait à ces conditions reçoit alors de l'inspecteur un certificat d'études qui le libère de la fréquentation ultérieure des classes.

Comme chacun le comprendra facilement, ces examens sont le plus fréquentés dans les parties industrielles du canton. C'est ainsi que dans le Xe arrondissement scolaire qui comprend Bienne, Neuveville, le val de St-Imier et celui de Moutier, il se présente jusqu'à 70 candidats et plus.

Depuis quelques années nous avons été attaché, avec M. Mercerat, directeur des écoles de Sonvillier, comme collègue, en qualité d'examinateur à ces épreuves dirigées par M. Gylam, inspecteur de l'arrondissement.

Les résultats généraux obtenus par la commission sont indiqués dans le tableau suivant :

Années d'examen	Candidats	Elèves sortis	Religion	Français	Arithmétique	Histoire nationale	Géographie	Histoire naturelle	Chant	Moyenne annuelle
1876	21	7	2.21	2.31	1.40	2.17	1.90	1 80	—	1.97
1877	23	23	3.10	2.83	1.83	3.33	3.50	2.75	2.75	2.75
1878	69	25	1.63	2.67	1.65	1.64	2.42	2.01	2.34	2.05
1879	73	33	2.—	2.40	1.90	2.30	2.55	2.27	2.—	2.20

Pour ce qui concerne chaque branche en particulier, on voit que l'arithmétique laisse encore à désirer. La géographie, l'histoire, l'histoire naturelle produisent de bons résultats. L'infériorité de la religion en 1878 est certainement due à l'introduction du manuel obligatoire et aux perturbations momentanées qui en ont résulté dans l'enseignement.

Statistique des abonnés de L'ÉDUCATEUR à la date du 14 juillet 1879.

Vaud	543
Neuchâtel	176
Genève	106
Jura bernois	110
Fribourg	51
Valais	5
Suisse allemande	60
Etrangers	135
Total	1186

BIBLIOGRAPHIE

Publications du Pensionnat de Montmirail.

Cet établissement, que nous n'avons pas l'avantage de connaître *de visu*, existe depuis plus d'un siècle, puisqu'il a été fondé le 6 octobre 1766 par les frères moraves.

Pendant cette période séculaire, 2546 élèves ont passé par cette institution, qui jouit de la confiance de beaucoup de familles et d'hommes éminents par les talents et le savoir. La vie du comte Nicolas Zinzendorf, le fondateur des Moraves, a été écrite par M. Félix Bovet, l'un des hommes les plus instruits de la terre neuchâteloise.

Zinzendorf était un des disciples de Francke, à Halle. Un ami de Zinzendorf, le patricien bernois Frédéric de Wattenwyl et son frère Nicolas ont beaucoup fait pour Montmirail et peuvent être regardés comme les principaux fondateurs de l'Institut.

La maison comptait en 1806 six personnes occupées de la direction, douze institutrices, une soixantaines d'élèves, une vingtaine de domestiques et quelques artisans et fermiers.

La pédagogie de l'Institut (si on en juge par l'envoi qui nous a été fait et par la tendance de ce livre) est résumée dans le *Guide des instituteurs et des institutrices* de J.-W. Verbeck, qui appprtient à l'Ecole de Francke et est donc ainsi très strictement orthodoxe[1].

Port-Royal. Etablissement d'éducation du XVIIe siècle (Eine Erziehungsschule). Complément à l'histoire de la pédagogie, par M. Gutersohn, professeur d'anglais et de français. — Schaffhouse. Imprimerie Meyer, 1879. 59 pages, in-8°.

L'Ecole monastique de Port-royal, fondée vers 1640 et supprimée en 1660 par Louis XIV, à l'instigation des Jésuites, a rendu à l'instruction publique et à l'éducation des services signalés, que M. Gutersohn a mis

[1] Anleitung für Lehrer und Lehrerinnen. Gnadau, 1869.

en relief dans cette esquisse substantielle et bien écrite. L'histoire de ces Ecoles, le système suivi par les illustres maîtres qui ont formé Racine, Pascal et d'autres hommes hors ligne, les méthodes et manuels en usage dans les *Petites Ecoles* (c'est le nom modeste sous lequel leurs fondateurs les désignaient), les ouvrages nombreux composés dans cette institution sont passés successivement en revue dans la monographie pédagogique de M. Gutersohn et qui est puisée aux sources.

Mais, quand on voudra étudier de près et à fond Port-Royal, ce sera toujours à Sainte-Beuve qu'il faudra recourir[1]. Cette admirable institution fait aussi l'objet d'un chapitre fort remarquable dans le grand et lumineux ouvrage qu'un professeur français, M. Compayré, vient de consacrer à l'histoire de l'éducation et dont nous sommes tenus d'entretenir nos lecteurs sous peine de leur laisser ignorer l'ouvrage le plus important qui soit sorti depuis longtemps des presses française en matière de pédagogie.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VALAIS. — Le 1er septembre s'est éteint à Saint-Maurice un des hommes les plus honorables et on peut dire les plus illustres de ce canton dans la personne de M. Charles-Louis de Bons. Voué à la fois aux affaires et à la littérature, il a marqué dans la vie politique et administrative par la droiture et l'élévation de son caractère ; dans les lettres il a brillé comme poëte et romancier. Les sujets de ses romans sont tous empruntés à l'histoire de son pays et en particulier à celle du seizième siècle, dont il a mis en relief deux grandes figures, Supersax et son redoutable antagoniste, le cardinal Schinner. Comme poëte, c'est aussi à l'histoire et à l'histoire nationale qu'il a demandé ses inspirations, témoin son poëme de *Divicon* emprunté aux temps primitifs de l'Helvétie. La charmante poésie qu'il a intitulée *les Hirondelles* a été couronnée par l'institut national genevois, dont il a été reçu membre correspondant en 1854. *L'Emulation* de Fribourg de la même année a publié un poëme adressé à son ami, M. Daguet, intitulée *un Historien suisse*.

L'enseignement public réclame aussi une part dans la noble vie de l'écrivain valaisan. Il a donné au collège de Sion un cours de littérature qui a éveillé le goût du beau dans plus d'un jeune esprit. Il a eu le bonheur de trouver dans sa propre famille un héritier de ses talents littéraires, M. Roger de Bons, connu par quelques productions marquées au coin d'un esprit original.

Mêlé dès ses jeunes années à la vie publique de son canton alors en proie aux passions politiques et religieuses les plus brûlantes, M. de Bons prit une part active au mouvement libéral de 1844 et à la malheureuse expédition qui se termina par la tragédie du Trient.

[1] *Port-Royal*, par Ste-Beuve, en 5 volumes, 1840-59. Voir aussi Reuchlin Hermann, en allemand et en français, 1840. 3 volumes. M. Xavier Marmier, de l'Académie française, en a donné une appréciation dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1840.

Plus tard, et mûri par les expériences, il était devenu assez populaire dans tout le Valais pour être appelé à l'honneur de présider successivement le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et je crois aussi le Tribunal cantonal. Directeur de l'instruction publique pendant plusieurs années, M. de Bons a signalé son passage dans ce Département par une sollicitude particulière accordée soit à l'enseignement classique, soit à l'instruction primaire et à l'école normale.

Il y a quelques mois, le Valais avait déjà perdu un de ses plus grands citoyens en M. Barmann auquel nous consacrerons quelques lignes dans notre prochain numéro.

Vaud. — Le 20 juin dernier s'éteignait, à l'âge de 63 ans, dans la petite ville de Cully, M. Henri Krær, l'un des hommes d'école comptant le plus d'années de service dans l'enseignement primaire de notre canton, et le 22 du même mois, un très-nombreux cortége suivait, au champ du repos, la dépouille mortelle de cet homme de devoir, d'intelligence et de cœur.

Henri Krær est né à Lausanne, en 1816. C'est dans sa ville natale d'abord, et ensuite à Payerne, qu'il débuta dans la carrière qu'il a si noblement parcourue.

En 1838, il obtint le poste de la classe des filles de Cully où, pendant 41 ans, son champ d'activité s'est déployé sans interruption jusqu'au moment où la maladie l'a contraint de cesser ses fonctions, ce qu'il n'a fait qu'avec le plus vif regret, car on ne pouvait l'arracher de son école. Bien que placé dans un milieu pénible, surtout au point de vue de la discipline, il sut se faire aimer de ses élèves, estimer des parents, respecter de tous en général : on savait qu'il s'acquittait de ses fonctions avec conscience et dévoûment. Peu de carrières furent mieux remplies que celle de M. Krær; d'une manière ou de l'autre, il était toujours occupé; et, comme il savait mettre de l'ordre dans ses affaires, toute besogne lui était facile et agréable.

Jeune de cœur et de caractère, d'une vivacité naturelle d'esprit, d'un abord cordial; homme sérieux et prudent, de bon exemple, tel était celui à la mémoire duquel nous consacrons ces lignes et qui laisse dans le souvenir de ceux qui l'ont connu la meilleure impression et de sincères regrets.

Puisse ce collègue recevoir, là-haut, le salaire dû à l'amour et à la pratique du bien; ici bas, — il l'a souvent constaté, — les égards, les encouragements, surtout quand on arrive au terme du voyage, deviennent de plus en plus rares, et la meilleure récompense qu'on puisse attendre des hommes est la satisfaction qu'on éprouve du devoir accompli.

M. C.

Zurich. — Henri Leuthold, poëte de ce canton, célèbre en Allemagne, est mort dans la maison de santé où il avait dû se retirer il y a quelque temps. Henri Leuthold avait étudié le francais à l'école moyenne centrale de Fribourg. Il laisse en manuscrit de nombreux poëmes auxquels l'état de sa santé ne lui a pas permis de mettre la dernière main.

Autriche. — Le 7e congrès des instituteurs a traité les questions suivantes : La durée des écoles obligatoires à 8 ans. — La question des Manuels. — La fédération des instituteurs autrichiens. — Les asiles de l'enfance abandonnée. — Le monopole par l'Etat de la publication des livres scolaires.

Prusse (Westphalie). — Une feuille cléricale de cette contrée compare ceux qui forcent les parents à envoyer leurs enfants dans des écoles qui n'ont pas leur confiance, aux *zigeuner* ou bohémiens, qui volent des enfants pour en tirer parti à leur guise et les dresser à leur genre de vie.

« Pire même que les zigeuner, dit la feuille en question, ils sont des » barbares qui ne se contentent pas d'un enlèvement matériel, mais » ravissent la vie de l'âme à ces enfants soustraits doublement à la vie » de famille. »

Bosnie et Herzégovine. — L'ordre religieux des Franciscains (Cordeliers) a la prépondérance dans l'organisation scolaire de ces pays. Mais voici que le feld-maréchal autrichien Jovanovic qui administre ces contrées, ordonne d'établir des écoles où l'enseignement doit être donné aux enfants sans distinction de religion. Les leçons pour cette partie seront données hors de l'école par les ecclésiastiques. Les écoles dont parle le maréchal, sont ouvertes aux enfants de 6 à 12 ans et dureront de 2 à 3 heures par jour.

PARTIE PRATIQUE

Une première leçon de géographie.

Dans une remarquable conférence pédagogique — sur l'enseignement de la géographie — faite à la Sorbonne le 16 août 1878 aux instituteurs français délégués à l'Exposition universelle, M. *Levasseur*, membre de l'Institut, avance certains principes généraux d'enseignement d'une justesse incontestable.

Ainsi : « Il est utile que la mémoire soit un dépôt bien garni d'où l'enfant, plus tard l'homme, puisse tirer facilement des notions et des faits, à mesure qu'il en a besoin ; mais une éducation qui se bornerait à enrichir ce garde-meuble de l'intelligence, sans exercer l'intelligence elle-même à en employer et les matériaux et les outils, ferait des hommes bien médiocres. »

Plus loin : « Dans l'enseignement primaire, où l'élève est peu préparé aux notions abstraites, elle (la vue de la chose) est d'ordinaire l'élément principal de la connaissance ; elle abrège de beaucoup le commentaire et le remplace quelquefois complétement. »

Et encore : « Un bon enseignement primaire, — disons un bon enseignement en général, — consiste non pas à savoir beaucoup de mots, mais à bien savoir un certain nombre de choses. »

D'après cet éminent professeur et maître, en la matière qui nous oc-

cupe, l'enfant ne comprenant pas facilement les abstractions, il faut bannir les définitions abstraites. « Ne commencez pas, dit-il, avec un petit enfant de 8 à 10 ans, par donner des définitions théoriques de mer, de lac, de rivière et de fleuve. Non. Vous lui présenteriez ainsi les débuts de la géographie sous un aspect rebutant : vous risqueriez de le dégoûter et vous n'atteindriez certainement pas le but. *Mettez-les immédiatement en présence de la réalité.* Trouverez-vous dans la réalité visible pour vos élèves, c'est-à-dire dans les choses et les phénomènes géographiques qui sont sous vos yeux, toutes les définitions dont vous aurez plus tard besoin? Non, certes. Ne vous inquiétez pas, les définitions viendront au fur et à mesure que chaque chose se présentera dans l'enseignement, Il vous sera toujours plus facile de définir d'une manière intelligible après qu'avant, c'est-à-dire lorsque l'élève aura déjà commencé à connaître la chose par des exemples, sinon par la vue.

Il est cependant, au début, *un petit nombre de notions élémentaires que l'enfant doit avoir et de termes géographiques dont il doit comprendre le sens.*

Vous avez sous la main tout ce qui est nécessaire pour donner ce premier enseignement par la méthode des leçons de choses. Le territoire de votre commune vous le fournit..... Il n'est pas de commune qui n'ait au moins quelque ruisseau sur son territoire ou dans son voisinage, — la colline ou la butte qu'il a souvent gravie ; s'il n'a jamais vu de lac, il connaît au moins l'étang ou la mare. S'il n'y a pas de ruisseau qui se jette dans une rivière, il y a au moins, les jours de pluie, deux ruisseaux qui se réunissent à un coin de rue : c'est assez pour fournir l'exemple d'un confluent, etc.... Vous avez donc toujours dans votre commune le moyen de faire comprendre en faisant voir, et par conséquent d'atteindre le but.... »

Rien n'est plus rationnel qu'une telle manière de concevoir les débuts de l'enseignement de la géographie.

Pourtant, il est un terme que l'enfant doit comprendre et, par conséquent, pouvoir définir aussi bien que ces termes généraux dont nous venons de parler (ruisseau, rivière, colline, etc...). Ce terme, c'est celui de *géographie.*

Certains auteurs, il est vrai, en vertu d'une méthode que nous estimons mal appliquée, renvoient à la fin de leur manuel la définition de l'objet qu'ils viennent de traiter. Nous connaissons un manuel de géographie dont le dernier alinéa est conçu en ces termes : « Tout ce que nous avons étudié jusqu'ici, c'est ce qu'on appelle géographie. »

Une telle manière de faire est-elle rationnelle? Evidemment non. Il nous semble donc logique, lorsque nous voulons commencer l'étude de cette branche d'enseignement qu'on appelle *géographie*, d'expliquer ce terme aux enfants, afin qu'au moins ils puissent répondre à cette question : « *Qu'est-ce que la géographie ?* »

Pour donner et faire comprendre l'explication de ce terme aux jeunes élèves, on peut procéder par la méthode des leçons de choses et, comme le dit M. Levasseur, la commune offre les moyens de faire comprendre en faisant voir.

En effet, le maître pourra conduire ses élèves sur une petite hauteur, d'où la vue s'étende sur la campagne environnante, ou bien même au bord d'un lac, d'un étang, d'un cours d'eau. Arrivé en cet endroit, il aura avec eux un entretien sur ce qui les entoure. Leur faisant observer chaque chose, il parviendra, au moyen de questions adroitement posées, à leur faire comprendre ce qu'il veut leur enseigner.

La surface du sol est recouverte par des champs, des prés, des vignes, des forêts qui produisent du blé, de l'herbe, du vin, du bois. On remarquera les étendues d'eau plus ou moins grandes, les cours d'eau qui servent à entretenir la fraîcheur dans les campagnes en les baignant ou les arrosant. La terre n'est pas unie, parfaitement plane; il y a des parties basses, des parties élevées, ayant des noms particuliers. Il y a d'autres villages (ou villes) que celui que nous habitons, d'autres pays que le nôtre, qui ont également des villes, des villages, des champs, etc.... Ces villes, ces villages sont habités par des populations qui ont aussi leurs occupations et leurs relations. Il y a des pays où il fait plus chaud que chez nous, d'autres où il fait plus froid, d'autres encore où, comme chez nous, il fait tantôt froid, tantôt chaud et parfois une chaleur tempérée, c'est-à-dire ni froide ni chaude, etc., etc.

En voilà assez pour intéresser vos élèves.

Rentré en classe, il faut résumer le tout en le récapitulant. Posant au tableau noir cette question :

Qu'est-ce que la géographie ?

vous amènerez les élèves à y répondre de la manière suivante, que vous inscrirez au-dessous de la question :

« *La géographie est la connaissance des divers pays de la terre, de* » *leur grandeur et de leur position, des noms des parties basses et des* » *parties élevées, des eaux qui les baignent et les arrosent, des villes et* » *villages, des habitants qui s'y trouvent et de leurs occupations, des* » *productions du sol et du climat*, etc. »

Cette définition n'est ni parfaite ni complète, mais nous la croyons suffisante pour le moment. Au fur et à mesure que les choses se présentent dans l'enseignement, on saisit l'occasion de la compléter. Une définition complète ne pourrait guère être donnée que par des élèves du degré supérieur.

Au reste, ce n'est pas là la seule forme que puisse revêtir ce résumé, cette réponse à la question posée. C'est affaire du maître.

Ce résumé sera copié par les élèves qui auront comme devoir à l'apprendre par cœur ; ils l'apprendront d'autant plus facilement qu'ils comprendront ce dont il s'agit.

Si nous avions à donner une première leçon de géographie, nous procéderions ainsi que nous venons de l'expliquer.

Arithmétique

(Cours élémentaire.)

Le programme du deuxième mois est le suivant :

Enumération des nombres supérieurs à cent. — Unités des différents ordres.

Première semaine. I. L'idée *d'unité.* Ce mot commence comme le nom d'un nombre : un, une. — Si nous ne voulons pas nommer les personnes ou les choses que nous compterons, nous dirons : deux unités ; soixante-deux unités. — La *quantité :* des personnes ou des objets réunis.

II. Des sacs contenant chacun 10 cornets ou une *centaine* de haricots. — Trois de ces sacs renferment combien de dizaines ? — Comptez : deux, trois... cents. — Deux, quatre, six... cents. — Cinq, dix, quinze... cents.

III. Ecrire sur les ardoises quelques centaines de barres, en séparant les dizaines par un intervalle et les centaines par une grande barre horizontale. — Vérifier. — Compter de cent à un en diminuant toujours d'une unité, en diminuant d'une dizaine.

IV. Le maître apporte des feuilles de papier oblongues, contenant chacune dix dizaines de barres. Chaque feuille est percée par le bout, ce qui permet de l'accrocher à un petit clou planté, sur la gauche, à la partie supérieure du tableau noir. — Décomposition des centaines en dizaines. — P., formez le nombre trois cent quarante-deux. — Il faut trois feuilles qui font trois cents ; je fais à côté, à droite, quatre dizaines de barres et, à droite encore, deux barres. — Formez ce nombre avec nos haricots. Il faut trois sacs, quatre cornets et deux haricots seuls, etc. — Comptons de vingt à deux en diminuant chaque fois de deux unités.

Deuxième semaine. I. Comparaison de différentes quantités. Huit livres et onze livres, huit barres et onze barres, etc. — La deuxième quantité surpasse la première de trois unités... — Que faut-il faire pour former un nombre plus grand que un, mais le plus petit après un ? — Les unités forment tous les nombres .. — Comptons une deuxième centaine. Il y a déjà dans la boîte cent haricots : cent un, cent deux, etc., jusqu'à trois cents. Cinq, dix, quinze... Vingt, quinze, dix, etc., de cent à cinq.

II. Compter jusqu'à cinq cents (avec les haricots). Apprendre à écrire les quatre premiers chiffres.

I	1	III	3
II	2	IIII	4

III. Voilà des sacs, des cornets et quelques haricots seuls sur mon bureau ; combien deharicots y a-t-il ? — Les sacs, les cornets et les haricots sont mêlés ; on ne s'y reconnaît plus. — Comment les arranger ? — Quand nous lisons, les lignes commencent à gauche. Faisons de même ; mettons les centaines (les sacs) à gauche.

Voici de petites bandes de papier. Chacun en aura neuf et vous ferez sur chaque feuille dix croix. — Voici neuf carrés de papier pour chacun ; sur chaque feuille vous ferez dix dizaines de croix. — Chacun a fait neuf dizaines et neuf centaines de croix. Cela en fait ?

Disposez votre ardoise comme je fais du le tableau noir :

c	d	u

C est la première lettre du mot centaine, etc. Disposons le nombre deux cent quarante-huit croix : prenons deux feuilles de centaines ; plaçons-les dans la case des centaines ; plaçons ensuite quatre feuilles de dizaines, etc.

IV. Formons le nombre cinq cents; il faut?... Pour former le nombre suivant, il faut faire une croix dans la case des unités. Voilà le nombre?... Cinq cent un. — Ajoutons une croix, une unité.... Si (après cinq cent neuf) nous ajoutions une nouvelle unité, nous aurions une dizaine. Serait-elle à sa place dans la case des unités ? — Effaçons les neuf croix de la case des unités et plaçons, dans celle des dizaines, un de nos petits papiers contenant dix croix, etc.... jusqu'à *mille*.

(D'après G.-B., *Manuel général.*)

(Cours supérieur).

Problèmes donnés à Lausanne (Ecoles normales).

59. A. commence un commerce avec un capital de 36 000 fr.; au bout de 3 mois, B. s'associe à A. avec une somme de 50 000 fr.; 6 mois après B entre un nouvel associé C., avec un apport de 45 000 fr. Au bout de 18 mois à partir de l'entrée de C., l'association est rompue et il résulte de l'inventaire que le bénéfice total est de fr. 18 403,75. Chaque associé prélève d'abord l'intérêt de sa mise de fonds à 4 $^3/_4$ $^0/_0$ l'an, le reste du bénéfice est réparti de telle sorte que, sur ce reste, la part de A. est à celle de B. comme 2 est à 3 et celle de B. à celle de C. comme 1 est à 2. Que revient-il à chacun? (*Rép.* Part de A., 5047 fr. 50; B., 6550 fr.; C., 6806 fr. 25.)

(Examens de promotion, IIIe classe, garçons.)

60. Une personne possède un capital de 62,700 fr.; elle en place la moitié à 4 $^0/_0$; le $^1/_3$ à 4 $^1/_2$ $^0/_0$ et le reste à 5 $^0/_0$, le tout à intérêts composés. Au bout de 12 ans elle retire le tout et le place 3,65 $^0/_0$. Quel est son revenu journalier? (Examen de promotion, IIe classe, garçons.)

61. Un marchand a deux qualités de blé ; de la première qualité il en a 305 hl. et il l'a vendu pour le prix total de 6328 fr. 75. La seconde qualité a été vendue pour 7791 fr. 45, au prix de 19 fr. 05 l'hl. On demande :

1° Le nombre d'hl. de la seconde qualité;

2° La différence par hl. de prix des deux qualités ;

3° Combien il aurait retiré de plus ou de moins en cédant tout son blé à 19 fr. 77 l'hl. (1° 409 hl. — 2° 1 fr. 70. — 3° 4 fr. 42 de moins.)

(Examens d'admission, jeunes filles).

62. Une armée est composée de 24 003 hommes et 905 chevaux ; la ration journalière d'un homme est de 750 gr. de pain et 315 gr. de viande; celle d'un cheval est de 4305 gr. d'avoine et 7326 gr. de foin. On demande le nombre de chariots qu'il faudrait pour transporter la nourriture nécessaire à cette armée pendant 5 jours, sachant qu'avec un chariot on peut transporter un poids de 625 kg. et que le kg. vaut 1000 gr. (Si la réponse conduit à une fraction, on la simplifiera autant que possible.) (*Rép.* 288 $^{557}/_{500}$ chariots.)

(Examens d'admission, garçons.)

GÉOMÉTRIE.

Solution du problème IX, page 272.

Soient x l'hypoténuse, y, z les deux côtés de l'angle droit, nous aurons (I) $x^2 = y^2 + z^2$ (II) $x + y + z = 132$ (III) $x^2 + y^2 + z^2 = 6050$.

Ajoutant membre à membre (I) et (III) et réduisant, on trouve $2x^2 = 6050$; d'où $x = \sqrt{3025} = 55$.

On a donc, en substituant dans (II) et (III) 55 à x, (IV) $y + z = 77$ (V) $y^2 + z^2 = 3025$.

Mais $(y + z)^2 = y^2 + z^2 + 2zy = 77^2 = 5929$, d'où par la soustraction $2zy = 5929 - 3025$, ou $xy = 1452$.

Connaissant la somme 77 et le produit 1452 de deux nombres z, y, on sait que ces deux nombres sont les racines d'une équation de la forme $X^2 - 77X + 1452 = 0$;

d'où $X = \frac{77}{2} \pm \sqrt{\frac{77^2}{4} - 1452}$ et $y = 44$, $z = 33$.

(M. François Franck.)

Reçu de bonnes solutions de MM. Hulliger (Locle), Coindet (Marchissy), Crottaz (Daillens), Mot. (Sugiez), X. (L.).

PROBLÈME.

X. Quels sont les triangles rectangles dont l'hypoténuse est égale à 845 mètres et dont la longueur des deux côtés de l'angle droit est exprimée par des nombres entiers ? (Communiqué par M. A. Matthey.)

NOMINATIONS

Jura Bernois, partie réformée. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — *Définitivement.* M. B. Schwab, 1re classe filles, Bienne ; Mme M. Gerber-Jossi, 5e cl. filles B, Bienne ; M. F. Leiser, 3e cl. mixte B, Boujean ; Mlle B.-E. Bessire, 2e cl. mixte, Evilard ; M. Aleide Jeanguenin, 1re cl. mixte, Cortébert ; M. Gustave Blanchard, fils, 2e cl., La Ferrière ; Mlle Marianne Perrin, cl. élémentaire, Sonvillier ; Mlle Laure Schneider, 2e cl., Plagne ; M. Théophile Gianque, 1re cl., Lamboing ; Mlle Marie Dobler, 2e cl., Lamboing; Mlle Alice Benoit, Pontenet ; M. Ch.-Albert Jeanloz, 2e cl., Tavannes ; M. Franz Stauffer, 1re cl., Fnet ; M. Julien-Auguste Juillerat, Sornetan ; M. Paul Chausse, Sorvilier.

Définitivement par promotion. — M. Ch. Anderfuhren, 4e cl. garçons C, Bienne ; M. F. Blaser, 2e cl., Boujean.

Provisoirement. — M. F. Kocher, 2e cl. garcons B, Bienne ; Mlle Angélique Wuilleumier, 5e cl., Tramelan-dessus ; M. Albert Mathez, 4e cl., Tramelan-dessous ; M. Jules-Alcide Droz, Mont-Tramelan ; Mme Epiphane Voisard-Sylvant, Montagne de St-Imier ; M. Gustave Aufrane, La Heutte ; M. André Lanz, 5e cl. garçons B, Bienne ; M. Alfred Juillerat, Monible ; Mlle Emma Farron, 3e cl., Tavannes ; M. Louis-Ernest Wuille, 1re cl., Grandval.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.